

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE: Un an fr. 9.—
Avec Bulletin officiel » 13.50
ETRANGER: Un an fr. 18.—
Avec Bulletin officiel » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux Il c 58

JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE
DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES

(Corps 7)

CANTON 20 ct. | ETRANGER 30 ct.
SUISSE 25 » | RÉCLAMES 50 »
(la ligne ou son espace)

S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité
ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ“

Une assurance contre les Avalanches

Nous avons consacré plusieurs articles récents du « Confédéré » aux diverses sortes d'assurances par lesquelles se manifeste la solidarité nationale, — et pourquoi pas internationale ? — facteur primordial de prospérité dans les sociétés civilisées.

Le sinistre d'Arbaz nous a fourni l'occasion de rompre une lance nouvelle pour l'assurance obligatoire contre l'incendie. Les calamités dont a été frappée l'agriculture suisse pendant les orageuses journées des 16 et 22 juillet ont ramené au premier plan de l'actualité l'assurance contre la grêle et rappelé l'idée, maintes fois discutée chez les Confédérés et dans notre canton, de la création d'un fonds pour dommages non assurables. Incidemment nous avons parlé de la conclusion d'une étude de M. Ch. Biermann, professeur de géographie humaine à l'Université de Neuchâtel, sur les « Avalanches des Ormonts » (décembre 1923) dans le tome 33 du « Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie ».

Le distingué géographe qu'est M. Ch. Biermann n'est pas un inconnu pour notre canton. Beaucoup de nos concitoyens auront lu et apprécié un beau travail du début de sa carrière scientifique, sa monographie de géographie sociale de la « Vallée de Conches en Valais », publiée en 1907. Chaque Valaisan préoccupé par les problèmes économiques et sociaux qui intéressent l'avenir de notre canton devrait connaître cet ouvrage. Nous ne nous y arrêtons pas aujourd'hui, ni non plus à sa récente description technique et détaillée des extraordinaires avalanches ormonanches de l'hiver dernier, ni aux causes physiques de leur déclenchement. Notre but est de nous en tenir aux conclusions de cette dernière étude: l'assurance « paravalanche » là où le dévalage destructeur des hautes neiges ne revêt qu'un caractère accidentel et exceptionnel, et n'est pas un phénomène périodique presque régulier. C'est le cas pour plusieurs des endroits sinistrés, en 1923 aux Ormonts, que la « mort blanche » n'avait pas visités depuis 50, 100 ou même 150 ans. C'est peut-être aussi ce qui se produit dans quelques sites du Valais, violés tel hiver par le fléau où les « anciens » ne l'avaient jamais ou rarement observé. C'est pourquoi les moyens préconisés par le professeur de l'Université de Neuchâtel pour son canton de Vaud méritent aussi leur examen par les habitants de la vallée supérieure du Rhône.

Le reboisement des surfaces forestières détruites s'impose, dit M. Biermann. La forêt est un élément de sécurité au moins contre les petites avalanches; il faut mettre obstacle à l'érosion préparée par le déboisement. Dans la reconstruction de la forêt, M. Biermann pense qu'il faut donner la préférence aux arbres feuillus plutôt qu'aux résineux. Les premiers se sont mieux comportés à l'égard de l'avalanche. Ils n'ont été souvent que couchés ou sont même restés debout, tandis que les conifères cassaient net. Mais on ne conseille les reboisements que par le bas, car il ne serait pas indiqué, lisons-nous, d'étendre la forêt par le haut. En le faisant, on diminuerait la surface des pâturages, restreinte aux Ormonts, et on bouleverserait l'économie alpestre de la région.

Cette raison n'est pas partout valable. Nous citons textuellement M. Biermann: « Les avalanches de 1923, dans les Alpes vaudoises étant un accident, même un accident rare, traitons-les comme un accident et assurons-nous contre elles. Il en coûtera moins cher d'organiser une caisse d'assurances que de faire des travaux énormes contre les avalanches, travaux dont l'efficacité n'est pas même certaine. Une faible prime, payée pendant des dizaines d'années, suffirait à compenser les pertes matérielles d'une année comme 1923. L'assurance-avalanches devrait être obligatoire pour tous les montagnards, car il est évident que, facultative, elle aurait de moins en moins d'adhérents à mesure que le souvenir du dernier désastre s'effacerait, et, au moment d'une nouvelle catastrophe, ses

ressources seraient trop faibles; il est clair aussi que beaucoup refuseraient de s'assurer, sous prétexte que leurs propriétés sont à l'abri des avalanches, et laisseraient la charge à ceux qui sont le moins bien placés; or l'avalanche, l'expérience vient de le montrer, respecte telle zone qui paraissait dangereuse, ravage au contraire tel terroir qui semblait sûr. »

Mais répartie seulement sur les montagnards dont l'existence est si difficile et les ressources si précieuses, l'assurance-avalanche serait une lourde charge, constate M. B. Il faudrait l'étendre aux gens de la plaine. Bien que celle-ci n'ait rien à craindre des avalanches, elle n'en est pas moins solidaire de la montagne. L'hiver passé, quand les montagnards étaient terrorisés par les sinistres grondements de la « vœura » (aux Ormonts on dit « arein ») les rivières débordaient dans les régions basses, submergeant les campagnes et menaçant les habitations. Au lieu des avalanches, se produisaient, en maints endroits, des glissements de terrain extrêmement dangereux. Une assurance commune contre les dégâts par la neige et par l'eau ne devrait-elle pas être envisagée dans les contrées qui connaissent la fréquence et la simultanéité des cataclysmes de ce genre? Ainsi, la rubrique vague et élastique des « dommages non assurables » verrait son domaine réduit à de moindres proportions.

M. B. observe que la caisse d'assurance officielle vaudoise contre l'incendie ne s'est pas contentée d'indemniser les sinistrés. Elle a voulu prévenir le fléau en subventionnant les entreprises d'adduction d'eau et construction de réservoirs et les corps de sapeurs-pompiers; en favorisant les propriétaires d'immeubles offrant moins de risques par la diminution des primes exigées. Contre l'eau — pire que le feu — et les avalanches, des interventions semblables pourraient être pratiquées. Le dégrèvement des assurés, déjà plus ou moins protégés, par des murs protecteurs, par des gradins brise-avalanches, l'édification de barrages artificiels seraient des moyens à envisager. Dans telles zones dangereuses, ne devrait-on pas interdire de construire lors même qu'on n'y enregistre des avalanches qu'à des dates très espacées?

Le dernier alinéa de l'étude que nous venons d'analyser n'est-elle pas aussi bonne à méditer en Valais que dans la région voisine, si éprouvée l'an dernier?

« Dans un pays de montagne comme le nôtre, où l'altitude élevée et l'exposition aux vents humides venus de l'Atlantique multiplient les dévastations de l'eau et de la neige, il convient de prendre contre ces forces naturelles des précautions comme on en prend dans les pays plats, facilement inondables, dans les pays attaqués par les eaux marines, dans les pays secoués par les tremblements de terre. » G.

ECHOS DU 1er AOUT

Extrait d'une Lettre neuchâteloise à la P. S. M.:

Le premier août est fêté en pays neuchâtelois comme il l'est partout ailleurs en Suisse: Feux de joie sur les hauteurs, sonneries de cloches et, selon les localités, réunions avec musique, chants, discours, feux d'artifice et promenade aux lampions. A Neuchâtel, la fête a lieu au bord du lac et sur le lac; à La Chaux-de-Fonds, elle se déroule au sommet de Pouillerel et sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Chaque village a son emplacement et ses traditions; là c'est la fanfare qui est le centre de la fête; ailleurs c'est la chorale, ou toutes les deux. Souvent c'est le pasteur qui prononce un discours, ou M. le Président de commune, ou M. le député. Fête calme, malgré quelques pétarades, qui n'entraîne pas aux dépenses et qui se termine aux dernières lueurs des feux traditionnels. Fête simple et démocratique, gigne couronnement d'une journée de travail.

Car on travaille le 1er août, et jusqu'ici on ne s'est pas encore laissé glisser à la fête chômée, malgré l'exemple et les conseils venus de Berne, où paraît-il, on a fermé les bureaux plus tôt qu'un autre jour. Il est évi-

dent que le jour où le 1er août serait fête chômée, la manifestation perdrait son caractère actuel. Les gens s'empresseraient de l'utiliser comme un vulgaire dimanche supplémentaire, en courses, promenades, fêtes, réunions, concours, etc. Ce serait toujours une fête, mais ce ne serait plus celle à laquelle nous sommes accoutumés. Il serait plus sage de la conserver comme elle est actuellement, et de ne pas charger notre calendrier d'un nouveau saint du chômage et de la fête.

— (Réd.). — Le correspondant neuchâtelois de la P. S. M. développe exactement le même point de vue que nous avons soutenu il y a un an dans un article de fond contre le chômage du 1er août. La plus noble façon de célébrer l'anniversaire national, c'est encore le travail.

Sauvons les châtaigniers

On écrit du Tessin à la P. S. M.:

L'arbre qui prédomine au Tessin est le châtaignier: sur les flancs des collines et des monts, les châtaigneraies s'étendent quelquefois sur plusieurs kilomètres.

Le paysan tessinois dit que le châtaignier est comme le porc, dont toutes les parties sont utilisables. En effet, le châtaignier donne des fruits pour l'alimentation, du bois pour le chauffage, des feuilles pour la litière du bétail. Dans quelques villages du Val Blenio, la vénération des populations pour ces arbres était telle que les magistrats durent intervenir maintes fois et ordonner d'abattre plusieurs spécimens qui couvraient les habitations d'ombres peu salubres, on a dû procéder de même dans les cas où le terrain était plus propice à la culture des céréales.

Entourés de cette sympathie, certains de ces arbres atteignaient des dimensions gigantesques et un âge plusieurs fois séculaire.

Mais ces dernières années, les conditions ont rapidement changé. Pendant la guerre mondiale, on a perfectionné les procédés pour l'extraction du tanin du bois du châtaignier. Deux fabriques de tanin ont été installées au Tessin: elles paient fort bien la matière première et les paysans s'empres- sent d'abattre leurs arbres pour se procurer de l'argent.

A plusieurs reprises, les journaux tessinois ont, ces derniers mois, lancé des cris d'alarme:

« Une des attractions les plus sympathiques de nos vallées, écrivait récemment un correspondant du « Popolo e Libertà », va disparaissant. Si la fureur de la démolition continue comme au cours des deux hivers passés, les belles forêts de châtaigniers ne seront, dans peu d'années, qu'un mélancolique souvenir. Des arbres vénérables, qui ont vu plusieurs générations et qui semblaient vouloir défier les siècles, tombent inexorablement sous la hache, et c'est dans l'espoir d'un profit éphémère que l'on agit de la sorte: on finira, ainsi, par appauvrir toujours plus nos vallées déjà si misérables. Dans le Val de Muggio, dans le Luganais, dans les vallées du Sopra-Ceneri, partout passe un vent de destruction, de vandalisme. Si l'on voulait faire la statistique des destructions déjà effectuées, on arriverait à des chiffres impressionnants. L'industrie du tanin a fait augmenter les prix du bois de châtaignier, et tout le monde veut en profiter. Le paysage s'en trouve enlaidi, et les générations futures de nos vallées, privées du fruit qui constituait une grande partie de l'alimentation de nos devanciers, seront obligées d'abandonner leurs terres. »

« Si cette destruction, ajoutait l'auteur de cet article, devait être attribuée aux conditions économiques de l'heure présente, les autorités fédérales et cantonales seraient en devoir d'apporter à la situation les remèdes nécessaires. »

Il est peut-être difficile d'empêcher les propriétaires de châtaigneraies d'abattre leurs arbres; mais les autorités pourraient utilement intervenir, en favorisant le reboisement, soit par la voie de dispositions législatives, soit au moyen de subventions pour l'introduction, dans le Tessin, des marron-

niers de la Toscane, dont les fruits sont exquis. Les fabriques de tanin elles-mêmes seraient disposées à verser leur part, car elles ont tout intérêt à s'assurer un approvisionnement constant de matières premières.

Le problème ne paraît donc pas insoluble, d'autant plus que le châtaignier est un arbre à croissance rapide. Mais il ne faut pas attendre que la destruction soit achevée: il faut que dame Bureaucratie s'occupe sans retard de la question, si elle ne veut pas imiter à cette occasion les gendarmes d'Offenbach, qui... par pur hasard, arrivaient « toujours trop tard ». (P.S.M.).

VALAIS

Des immunités qui ont la vie dure. —

(Corr.). — En constatant par les récents articles du « Confédéré », comment les conseils communaux conservateurs de Leytron et de Saillon appliquent les ordres de l'Etat et du Chef du diocèse concernant l'autorisation de sulfater le dimanche pour conserver ce qui reste de la vendange, nous estimons utile de rappeler au desservant de la paroisse de Leytron qu'il n'est pas tant scrupuleux lorsqu'il s'agit de ses intérêts et que le travail du dimanche ne le gêne pas toujours. D'après un vieil usage, la cure de cette commune a seule le droit de prendre l'eau le dimanche pour arroser ses propriétés qui sont en outre exemptes de payer l'impôt communal. Ne serait-il pas bientôt temps d'abolir ces privilèges? Il y a quelques années, un desservant de la paroisse de Leytron paraissait s'étonner de ce que les vignes de certains propriétaires avaient de plus belles vendanges que celles d'autres propriétaires, y compris celles de la cure.

C'est vrai, lui aurait répondu celui auquel il fit part de ces réflexions, mais ces propriétaires favorisés n'arrosent pas le dimanche. Sur cette simple remarque, le desservant de Leytron aurait fait demi-tour sans plus rien dire. Des vigneron qui payent l'impôt.

Note rédactionnelle. — Nous connaissons d'autres communes obérées où les contribuables sont lourdement frappés et où le domaine paroissial, qui n'est pas le moindre de la commune, ne paie pas d'impôt communal. Ce privilège scandaleux n'est plus tolérable au temps où nous vivons et les administrations communales, quelque peu soucieuses des intérêts de leurs mandants, devraient le faire disparaître au plus tôt. Faut-il qu'on publie les noms des communes où fleurissent encore les immunités cléricales?

SIMPLON. — L'intensité du trafic. — On nous écrit:

Depuis la guerre, le trafic par le Simplon n'a jamais été aussi intense que ces jours. Les trains supplémentaires se suivent à intervalles rapprochés. Les arrivages de charbons et autres marchandises d'importation sont considérables. Le personnel est ainsi extrêmement affairé.

Le va-et-vient des voyageurs s'est développé d'une façon réjouissante. Les trains directs sont bondés et cette affluence de touristes cause naturellement quelques perturbations dans les horaires, car tous les trains arrivent avec beaucoup de retard, mais tout se passe dans le calme et dans l'ordre, malgré ce surcroît subit de travail. Il faut louer le zèle des employés des CFF de notre gare-frontière.

L'anthracite du Valais. — La production des mines d'anthracite a été en diminuant rapidement ces dernières années. Elle était de 64,937 tonnes en 1919 (dont 28,000 à Dorénavant et 15,000 à Grône), de 74,580 tonnes en 1920. Mais elle est tombée à 10,714 en 1921, à 3269 en 1922, à 1567 en 1923. Une partie du stock de 1922 a été débité en 1923 et les livraisons ont été de 2420 tonnes.

CHAMOSON. — Les vipères. — Mardi, M. Jacques Michaud travaillant dans sa vigne aux Crêtes, Chamoson, a tué une petite vipère grise qui surgit tout à coup du pied d'un cep. Le dangereux reptile portait sept petits vipereaux.

FAVORISEZ LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE DU PAYS

Pour un rasoir UNE RECRUE VALAISANNE EST RETENUE EN ITALIE

Deux jeunes gens, l'un de Bagnes, l'autre de Vollèges, un nommé D., devaient se rendre au Monte Ceneri (Tessin) pour faire leur école de recrue dans l'artillerie de montagne. Désireux de connaître la pittoresque ligne du Centovalli et voulant éviter le long voyage de circuit à travers la Suisse pour se rendre du Valais au Tessin par le Gothard, D. et son compagnon s'acheminèrent sur Brigue où ils passèrent la nuit du 24 au 25 juillet. Le billet direct d'une gare suisse dispense le voyageur du passeport pour entrer en Italie et le parcours sur la Centovallina, en territoire italien, est autorisé aux étrangers en civil. Nos concitoyens qui étaient en core des civils et non des militaires, se munirent le 25 au matin d'un billet direct Brigue-Bellinzona. Ils étaient également porteurs de leur ordre de marche pour le Monte Ceneri et allaient effectuer tous deux un agréable voyage sans encombre avant de faire l'apprentissage de l'art militaire au Tessin.

Mais voilà qu'une mésaventure bizarre et inattendue allait leur arriver sitôt débarqués à la gare de Domodossola. La perquisition douanière fut longue et minutieuse. Enfin, on permit à la recrue bagnarde de s'en aller. Mais le train était parti et le jeune homme arriva en retard à la station de Rivera-Bironico (au pied du Ceneri).

Il avait dû poursuivre le voyage tout seul. Son camarade D. fut retenu à Domodossola, bien que toutes ses affaires fussent en règle, mais uniquement, jugez un peu, parce qu'il était porteur d'un rasoir usagé, objet de toilette.

Le jeune D. est retenu depuis à Domodossola, au quartier judiciaire, à cause de ce rasoir. Qui pourra comprendre? Considérez, en pays fasciste, le rasoir de toilette, comme une arme prohibée ou comme un objet de contrebande? Quelles intentions a-t-on en séquestrant ce jeune homme, causant les plus graves soucis à ses parents et obligeant les autorités civiles et militaires suisses à multiplier les démarches pour mettre fin à ces ridicules arrêts?

Au moment où nous écrivons, rien n'est encore liquidé. Le Département cantonal de Justice et Police est saisi de cette étrange affaire et son bureau des Etrangers s'est mis en relation avec les autorités italiennes pour y mettre ordre.

Espérons que ce cas sans précédent se liquidé promptement et sans dommage pour le jeune D., injustement caserné à Domo, au moment où il allait servir son pays. En toute équité, il devrait être indemnisé pour les journées perdues durant ce séjour forcé en territoire italien.

L'ordre d'incarcérer les porteurs de rasoirs vient-il de Rome où est-il donné par quelque trop zélé fonctionnaire de province?

Nous apprenons jeudi soir, 7 août, que l'incident de Domodossola est liquidé et que la recrue valaisanne va être relâchée le soir même. Ensuite des pressantes et énergiques démarches du Dpt cantonal de Justice et Police et du président de Vollèges, M. Cyrille Sauthier, à Martigny, auprès du vice-consul d'Italie à Brigue, ce dernier a immédiatement conféré avec le préfet et le commissaire de police de Domodossola qui sont venus à Brigue. Ces autorités ont reconnu enfin le bien-fondé des réclamations des autorités valaisannes et décidé de procéder à l'élargissement du prisonnier dès le retour du préfet à Domo. Le jeune D. a été arrêté uniquement pour avoir été trouvé porteur d'un rasoir, arme prohibée. C'est la seule raison qui a été invoquée.

Tout va bien qui finit bien, si notre concitoyen obtient juste réparation pour les tracasseries subies et le temps perdu. Mais cet incident ne sera pas de nature à favoriser la circulation sur la Centovallina du Valais au Tessin. Il faut que la Cie et les autorités compétentes et intéressées fassent toutes les démarches nécessaires pour que pareil traquenard disparaisse et que les voyageurs inoffensifs ne soient plus inquiétés à la frontière. C'est au détriment des bonnes relations et de l'intensification du trafic entre les deux pays que les tracasseries italiennes au Simplon passent en proverbe et atteignent le record du ridicule et de la saugrenuité.

Monument du Gros Bellet. — Souscription. — (Comm.) — Oggier, buraliste, Illiez 2. — Mlle Marie-Thérèse de Torrenté, Monthey, 10. — Mme Vve Esborat Alfred, juge, Illiez 7. — M. Delacoste, prés. du Conseil d'Etat 20. — Cyprien Marclay, cons., Monthey 5. — Avec joie nous enregistrons ces dons et remercions les bienfaiteurs. Que ceux qui n'ont pas souscrit se hâtent pendant qu'il est temps, car une fois l'œuvre achevée, il fera nuit noire sur le nom des «abstentionnistes».

Le Comité.

SAILLON. — L'« Helvétienne » et ses amis. — Les fanfaristes libéraux de Saillon continuent leur kermesse dimanche 10 août. Ils tiennent à aviser leurs amis qu'ils seront toujours bien accueillis dans les anciens murs de leur cité. Ils remercient les nombreux assistants de Saillon et des communes voisines qui, par leur présence, à la kermesse de dimanche dernier, ont renouvelé leur sincère sympathie à l'égard des Helvétiens. Des marques de gratitude toute particulière sont dues à la jeune équipe de musiciens de Leytron, les «tavans de la Persévérance», comme on dit, pour le bon coup de main donné dimanche à leurs camarades de Saillon. Ceux-ci, qui ne sont pas des ingrats, se le rappelleront à la bonne occasion.

Juste avant l'ouverture de la kermesse, le 3 courant, l'« Helvétienne » venait de faire une belle sortie d'été en allant fêter la soirée du 1er août à Champex, où, au nom des hôteliers de la station, elle fut cordialement reçue par M. le président P. Troillet, tenancier de l'Hôtel Beau-Site. Les morceaux joués là-haut furent honorés de vifs applaudissements et l'orateur de la fête, un avocat de Genève, sauf erreur, a décerné des compliments flatteurs aux musiciens de Saillon.

Qu'ils vivent et rendons-nous à leur kermesse dimanche prochain.

L'Ermite de la Tour.

ARDON. — Fête cantonale de lutte. — (Corr. retardée). — C'est par une journée d'un temps magnifique, qu'Ardon eut le plaisir de recevoir pour la première fois les lutteurs valaisans au nombre de 85, dont 34 en 1re catégorie et 51 en 2me (une quinzaine de concourants n'ont pas répondu à l'appel).

Une réunion des délégués procéda à l'ouverture des luttes, réunion au cours de laquelle l'on procéda au renouvellement du Comité cantonal de l'Association. Par suite de la démission de la présidence de notre ami M. Graf, M. Ferdinand Grand est nommé président à l'unanimité. Puis les concours commencent à l'heure exacte, et se poursuivent sans incident jusqu'à l'heure du dîner. On travaille avec ardeur et persévérance, même beaucoup plus tard que le programme l'avait prévu. Pour le dîner, les participants avaient été répartis dans les deux restaurants de la localité qui, comme toujours, donnèrent entière satisfaction.

Le banquet terminé, un cortège impressionnant, conduit par la fanfare l'« Helvétia », ramène les lutteurs sur la place de fête. L'on se remet sérieusement au travail, et c'est entourés par de profonds rangs de spectateurs très passionnés, que nos lutteurs se livrent à leur sport.

Le soleil darde ses chauds rayons, mais ceci n'arrête pas nos gars, qui ont tous leurs efforts pour arriver au premier rang. Aucun accident grave n'est à déplorer de la journée, excepté notre ami Duchoud, qui a failli s'étrangler par deux fois en avalant de la sciure!

Enfin arrive pour nos champions, le plus beau moment de la fête, celui de leur couronnement par d'aimables demoiselles d'honneur. Le palmarès est toutefois précédé de deux allocutions: tout d'abord, M. Graf remercie dignement la jeune section d'Ardon, les autorités locales, la fanfare Helvétia, et la population tout entière, pour leur bienveillant accueil et la bonne organisation de la fête. C'est le cœur content, que nos lutteurs quitteront Ardon pour rentrer chez eux, emportant un très bon souvenir de la journée du 3 août. Un grand merci est également adressé aux membres du jury pour leur franchise et leur juste appréciation. Ensuite, M. le président Abel Dealoye remercie les autorités gymnastiques, de tous les efforts qu'ils déploient pour la jeunesse vers le noble but qu'est la gymnastique. Il termine en souhaitant bonne rentrée chez eux à tous les lutteurs.

(Nous avons publié, mercredi, les principaux résultats).

— **F. C.** — (Comm.) — Le Club de football d'Ardon, dans le but de pourvoir aux grands frais qu'il a dû effectuer ces temps-ci, organise, pour les dimanches 10 et 17 août et suivants, un grand match aux quilles, ainsi qu'un tir au flobert à prix avec couronnes.

Que tous les amis et amateurs de quilles et de tir, se donnent donc, rendez-vous à Ardon, pour ces dimanches-là; ils y seront les bienvenus. (Voir aux annonces).

RIDDES. — Kermesse de l'« Abeille ». — A l'occasion de la fête patronale, la Société de musique l'« Abeille », fidèle à ses traditions, organise sa kermesse annuelle les dimanches 10 et 17 août et vendredi 15. Elle se permet d'inviter ses amis à se rendre nombreux témoigner à cette courageuse société la sympathie qu'elle mérite.

Le nouvel emplacement, situé au milieu de vergers ombragés, prendra durant ces trois jours sa parure de grande fête.

Par une consommation de premier choix et de la bonne musique, l'« Abeille » s'apprête à vous recevoir simplement, mais de grand cœur.

Au revoir aux 10, 15 et 17 août, dans le

charmant petit village de Riddes, duquel vous rapporterez le meilleur souvenir.

Le Comité.

Le sport à Monthey. — On dit le plus grand bien dans les milieux sportifs de l'équipe qui défendra la saison prochaine les couleurs de la section de football du cercle catholique.

Cela ne surprendra pas ceux qui connaissent la volonté et le «perçant» des membres de cette société.

Il ne reste qu'à attendre les exploits de ces nouveaux athlètes dont les antécédents autorisent tous les fols espoirs.

Le père à Tone.

Chronique séduoise

Prix des vins

(Comm.) — La Société des Cafetiers de Sion et environs a décidé, dans son assemblée du 5 août, de porter le prix du fendant à fr. 1.80 le litre à partir du 11 courant.

Cette augmentation est due au fait de la hausse constante des prix de gros.

La Motosacoche

La Motosacoche, groupe du Moto-Club de Sion, organise pour le 10 août courant, une course Sion-Gondo et retour, 184 km.

Les personnes possédant une machine de cette marque sont cordialement invitées à y participer. Les inscriptions se font auprès de MM. Hédiger, garage, et Stanislas Bagaïni, chef de course, jusqu'au samedi 9 courant. Le départ aura lieu dimanche matin, à 6 h., Place du Midi. Japharley.

MARTIGNY

Club alpin

Nous rappelons aux membres du Groupe l'assemblée de ce soir, à 8 h. et demie précises, au Café des Alpes, en Ville.

Les clubistes qui ont l'intention de faire des courses depuis la cabane Dupuis, les 15, 16, 17 août, sont priés de se faire inscrire afin que le chef de course puisse prendre les dispositions nécessaires.

CINEMA ROYAL

Vous verrez la célèbre Mary Pickford dans le drame «Le Signal d'amour». Cela se passe dans un village italien au bord de la mer, pendant la guerre. Angela, orpheline, devient la gardienne du phare après le départ de ses frères sous les drapeaux. Un jour, les vagues d'une tempête jettent sur la rive un matelot qu'Angela soigne et sauve. Elle l'aime; ils se marient. Et pourtant, c'est un espion qui utilise les lumières du phare pour renseigner ses comparses ennemis de l'Italie. Dans le cadre merveilleux de la mer, des falaises et du village rustique, le drame se noue, se déroule et torture les cœurs jusqu'à ce que sonne l'heure libératrice de la vengeance.

Un «Mariage mouvementé», voilà le titre d'une comédie où le grave le presque tragique fait contraste avec l'hilarité des situations. Un valet de ferme amoureux, une fermière et sa fille, belles et vertueuses, un banquier crapuleux et vorace, un héritage insoupçonné, un bébé mystérieux et emprunté pour les besoins de la cause: tout cela se heurte, se démène avec humour, ténacité et dépit. Et l'on rit en passant une belle soirée.

Dans la région

L'Avançon déchaîné

Une trombe d'eau s'est déversée, pendant une heure, jeudi, entre 18 et 19 heures, au cours d'un violent orage, sur le vallon de l'Avançon d'Anzeindaz. Le hameau des Pars a été inondé. C'est un groupe de chalets au bord de l'Avançon d'Anzeindaz, à 2 1/2 km. à l'est de Gryon, à la limite du territoire de Bex. Les chalets ont dû être évacués. Le corps des sapeurs-pompiers de Gryon a été mis sur pied.

L'Avançon, transformé en un torrent de boue, charriait avec un fracas épouvantable des troncs d'arbres et des blocs de pierre. Depuis 1910, on n'avait pas vu les éléments pareillement déchaînés.

La trombe s'est abattue sur le vallon de Nant entre Javernaz et Eusannaz. L'Avançon de Nant est monté très rapidement au niveau qu'il avait atteint lors des inondations de 1910. Le pont de la Peuffaire, au confluent des deux Avançons, a été emporté. La route cantonale a été coupée entre Frenières et les Plans, au lieu dit Torrent Genet.

Les pompiers de Bex ont été également alarmés. L'Avançon de Nant, qui charriait aussi des troncs d'arbres et des blocs de pierre, n'a pas tardé, cependant, à baisser comme l'Avançon d'Anzeindaz, si bien qu'à minuit tout danger paraissait écarté. Pas d'accident de personne.

A la montagne

Un accident dans l'Oberland

L'employé de commerce Werner Lerf, d'Interlaken, âgé de 20 ans, a été victime d'un accident mercredi au cours d'une excursion au Schwalmern. Ernest Lœrscher, apprenti de banque à Berne, qui l'accompagnait, alla chercher du secours et ce n'est qu'après de longues recherches que l'on re-

trouva Lerf au pied des rochers, la tête fracassée. Le cadavre a été descendu dans la vallée. Lerf était employé à la maison Naef et Schnyder, à Unterseen.

En Suisse

Plus de «Vérité» à Lucerne!

La «Vérité», le pamphlet du bouillant agitateur Kramis, n'a pas supporté le régime de la censure qu'on lui avait appliqué. Elle annonce la cessation de sa parution. On va pousser un soupir de satisfaction sur les rivages du lac des Quatre-Cantons.

Le crime de Montétan, Lausanne

L'assassin du malheureux jardinier Bezençon est un cynique et précoce bandit de 16 ans, nommé Victor Bonard, domicilié à la Côte de Renens, apprenti cordonnier à Lausanne. Il s'était armé de la canne-styilet meurtrière, longue lame de 80 centimètres extrêmement fine, en préméditation d'une rencontre du propriétaire dont il avait saccagé plusieurs fois le verger aux prunes tentatrices. Ses complices sont un Schaffhousois, Otto Meier, 17 ans, apprenti ébéniste, et Robert Johner, Fribourgeois, 21 ans, manœuvre. Ces deux derniers sont cousins. Aucun des trois n'a manifesté de l'émotion en face de l'abominable forfait commis. Ils «rigolent» plutôt. Bonard, en faisant son coup, proférait ces mots affreux: «Je t'ai refait, vieux goîtreux!». On a trouvé, sur les trois crapuleux voyous, des photographies d'assassins notoires et des plus célèbres femmes galantes des rues basses.

Le brigadier Languetin et l'agent Porchet ont mis la main sur les jeunes monstres avec une habileté et une célérité qui méritent des félicitations.

M. Henri Bezençon était propriétaire à Vufflens-la-Ville, avant de venir s'établir à Montétan, en qualité de fermier, voici deux ans. Il meurt à l'âge de 52 ans. Sa fille en a 18 et son jeune garçon 13. La douleur de la mère et des enfants fait peine à voir.

Les recrues au Grütli

Reprenant une tradition interrompue en 1914, le bataillon de recrues de la 1me division, en caserne à Lucerne, et fort de 800 hommes, a célébré la fête nationale sur la prairie du Grütli, où l'on conduit le vapeur «Gallia». Le capitaine aumônier Beck, de Sursee, a prononcé une allocution patriotique, et un groupe de recrues s'est produit avec succès dans un tableau vivant représentant le serment du Grütli.

Mouvement des glaciers

Du 44me rapport sur les variations périodiques des glaciers des Alpes suisses dû à M. Paul-Louis Mercanton, à Lausanne, il résulte, en résumé, que sur 100 glaciers observés en 1923, 25 étaient en crue, 19 stationnaires et 56 en recul.

L'extension du téléphone en Suisse et à l'étranger

D'après un article du «Journal du télégraphe et du téléphone», on comptait dans le monde entier à la fin de l'année 1922, 232 villes ayant plus de 10,000 abonnés du téléphone; 145 de ces villes se trouvent dans l'Amérique du Nord, 68 en Europe, 7 en Asie, 6 en Australie, 3 dans l'Amérique du Sud et 3 en Afrique. Dans la série des Etats, la Suisse occupe le 7me rang avec 4 villes ayant plus de 10,000 abonnés: ce sont Zurich (21,000), Genève (14,000), Bâle (12,000) et Berne, qui dépasse de peu les 10,000. Les 6 Etats qui viennent en tête sont les Etats-Unis d'Amérique avec 132 villes de cette catégorie, l'Allemagne (24), l'Angleterre (14), le Canada (11), le Japon (5), l'Australie (4), viennent après la Suisse: la France, avec 3 villes, la Hollande (3), la Suède (3), la Belgique (2), l'Italie (2), etc. Il est bien évident que plusieurs villes qui se placent après la Suisse ont des nombres d'abonnés supérieurs aux nôtres; ainsi Paris qui en compte 185,000, Stockholm 103,000, Amsterdam 33,000, etc.

L'affaire de La Chaux-de-Fonds

L'enquête faite à La Chaux-de-Fonds au sujet du décès mystérieux de Mme Welti-Stauffer, aurait démontré l'innocence de la dame Allemand, accusée d'abord d'assassinat, de sa sœur, et établi que la femme Welti n'est pas la victime d'une main criminelle.

Empoisonnement

Un enfant de 11 ans, de Préverenges (Vaud), qui transportait des détritus, la semaine dernière, se blessa la main en heurtant un objet acéré. La main fut désinfectée, et tout danger paraissait écarté quand l'enfant, qui se plaignait de vives douleurs, dut être transporté à l'Hôpital cantonal où il est décédé après deux jours de cruelles souffrances.

Fourmis migratrices

Un essaim de fourmis volantes s'est abattu mardi, dans une propriété du boulevard de Grancy, à Lausanne. La véranda était complètement envahie par ces bestioles.

SUZE Apéritif à la Gentiane
stimule les fonctions de l'estomac
Se boit sec ou à l'eau avec
Sirop de citron

La « quatrième Suisse »

Lors de la journée des Suisses à l'étranger au Tir fédéral d'Aarau, M. le colonel commandant de corps Wildbolz a tenu à profiter de la présence des nombreux Confédérés, venus tant de l'intérieur de la Suisse que de l'étranger, pour s'élever contre cette absurde expression : « la quatrième Suisse ». En même temps il a rappelé que l'on compte dans notre pays quatre langues nationales. Il est à espérer, d'une part, qu'on ne laissera pas la langue romanche tomber dans un oubli systématique, d'autre part, que l'on cessera de vouloir numéroter la Suisse.

Les squelettes de Blonay

Les ouvriers occupés aux travaux de fouilles sur l'emplacement du nouveau collège de Blonay près Vevey, en Cojonex, ont mis à jour une quinzaine de squelettes humains. Croyant au début qu'il s'agissait d'ossements d'animaux, ils ne les ont pas conservés et les ont dispersés. La découverte d'un crâne bien conservé vint démontrer leur erreur.

Ces squelettes ont été trouvés à une profondeur de 50 centimètres à 2 mètres, suivant la configuration du terrain. Alignés dans la direction est-ouest, ils sont placés les uns à côté des autres sauf deux qui sont superposés.

Jusqu'à présent, on n'a trouvé ni traces de pierre ou de bois qui puissent indiquer la présence de cercueils ou de tombes relativement modernes.

De nouveaux ossements ont été mis à jour cette semaine. A cause de leur extrême friabilité, il n'est pas facile d'en mettre quelques-uns en lieu sûr. On a pu toutefois réussir partiellement dans cette opération. Ces ossements seront examinés par des spécialistes qui détermineront l'époque de ce cimetière, car vraisemblablement cela doit en être un, très ancien peut-être, vu la disposition identique des squelettes.

Comme il n'a été encore découvert aucun objet, on peut supposer que les corps ont été enterrés ensemble et précipitamment, peut-être après une bataille ou une épidémie.

On ne se souvient pas dans la contrée qu'il y ait jamais eu En Cojonex un cimetière, ce qui laisse supposer qu'on se trouve en présence de tombes fort anciennes.

Dans les environs de Vevey-La Tour, on a trouvé quelques-uns de ces cimetières sans cercueils et sans armes ou objets. On ne peut les attribuer aux Burgondes, car ceux-ci enterraient toujours leurs morts avec leurs armes. Ces squelettes peuvent plutôt être attribués à l'époque des invasions, au début du Moyen Age, soit vers la fin du Xme ou au XIme siècle.

Château de Chillon

Du 1er au 31 juillet, le Château de Chillon a reçu la visite de 14,070 personnes, soit 10,699 la semaine et 3371 les dimanches. Dans ces chiffres ne sont pas compris 43 écoles publiques et 42 sociétés.

Le chiffre élevé des visiteurs en semaine peut servir de critère pour le mouvement touristique à Montreux et de la région.

En juillet 1913, qui fut une des années les plus prospères d'avant-guerre, le nombre des visiteurs de Chillon fut d'environ 12,000.

Les chiffres d'avant-guerre sont dépassés.

LES ACCIDENTS

A Wolfhalden (Appenzel Ext.), regagnant son domicile dans l'obscurité, M. Jakob Niederer, président de l'Union des tisseurs de soie, a fait une chute mortelle au bas d'un rocher. Lorsque des passants le retrouvèrent, un peu plus tard, il avait déjà cessé de vivre. M. Niederer laisse une veuve et trois petits enfants.

A Zernetz, un cheval attelé à un gros char de foin s'est emballé sur la route entre Zernetz et Brail (Basse-Engadine). Le conducteur n'a pas été blessé, mais le véhicule, sur lequel se trouvait un vieillard et une jeune fille, roula en bas un talus. Gurdin Toutsch, de Zernetz, âgé de 77 ans, fut transporté dans un état très grave à l'hôpital, où il succomba. La jeune fille n'est que légèrement blessée. Le cheval a dû être abattu.

Mardi, à Wöschnau, près de Schönenwerd (Soleure), la petite Irma Heiniger, de Liestal, âgée de six ans, a été écrasée par une automobile et si grièvement blessée qu'elle succomba peu après. La fillette voulut passer devant la voiture qui en croisait une autre; elle fut prise entre les deux automobiles.

A Lucerne, Albert Jöri, ouvrier de fabrique, 43 ans, père de plusieurs enfants, est tombé de la remorque d'un camion-automobile sous les roues du lourd véhicule qui lui passèrent sur le corps. La mort fut instantanée.

Mercredi, un monte-charge utilisé pour un immeuble en construction à Nyon, est retombé de la hauteur d'un troisième étage, sur la tête d'Angelo De Gregori, Italien, 61 ans, qui a été tué net.

LES NOYADES

Frappé de congestion, un menuisier argovien, M. Oscar Peyer, âgé de 27 ans, qui se baignait dans le lac de Lugano, près d'Aguzzo, s'est noyé. Il laisse une veuve et trois enfants.

Les INCENDIES

Le feu a complètement détruit à Wattwil près de Bürglen, en Thurgovie, une maison d'habitation avec grange et dépendances. La plus grande partie des provisions de fourrage et des récoltes ainsi que le mobilier sont restés dans les flammes.

LES MORTS

A l'âge de 78 ans, vient de mourir, à Stein sur le Rhin, M. Ferdinand Vetter, professeur d'histoire, de littérature et de philologie à l'Université de Berne et auteur de nombreux écrits.

Philanthropie

Le rentier Albert Hugentobler, de Henau, décédé récemment, a légué 60,000 fr. à des œuvres d'utilité publique.

Ouvriers de campagne

Dimanche 27 juillet, les ouvriers de campagne se sont engagés, à Morges, pour 45 à 50 francs la semaine.

Nouvelles de l'Etranger

LA CONFERENCE DE LONDRES

Au cours de l'entrevue de mercredi matin, en présence des délégués allemands, M. Mac Donald proposa de renvoyer les observations du Reich devant les trois commissions.

M. Herriot protesta avec force, rappelant les décisions prises la veille par les chefs des délégations, suivant lesquelles le travail ne devait pas retourner aux commissions, de façon à ne pas retarder les délibérations.

M. Snowden, chancelier de l'Echiquier, président de la troisième commission, vint à la rescousse et appuya la proposition du chef de son gouvernement.

Finalement, M. de Stefani, ministre des finances d'Italie, proposa le compromis suivant: un comité d'experts, comprenant un représentant par pays, sera appelé à examiner les suggestions allemandes.

Après le départ des délégués du Reich, le président du Conseil français s'étonna de ce que ses collègues anglais ne se fussent pas tenus aux décisions de la veille. En effet, les divergences de vues qui se sont manifestées ainsi entre les alliés en présence des Allemands ont paru plutôt regrettables.

Enfin, il fut convenu entre alliés qu'en raison de la complexité des questions en litige, des experts, au nombre de trois par puissance, l'Allemagne comprise, se rencontreraient pour étudier la déclaration allemande.

Un conseil de quatorze délégués, comprenant deux plénipotentiaires par puissance alliée, s'est réuni jeudi matin, à 10 heures.

Les délégués allemands furent admis à 11 heures, à prendre part à la discussion, qui dura jusqu'à 13 h. 45.

Les objections allemandes concernant le rapport du premier comité ont été définitivement réglées. Concernant la définition de l'expression de « manquements flagrants », employée dans le rapport des experts, il fut convenu qu'il fallait interpréter dans le sens de « manquements volontaires » prévus au traité.

M. Snowden avait soutenu qu'il fallait donner au terme de « manquements flagrants » le sens anglais « manquements importants évidents ». Mais M. Herriot réussit à faire admettre que les manquements seraient surtout appréciés en raison de la bonne volonté et de la bonne foi de l'Allemagne.

D'autre part, la prétention du Reich d'être appelé à signer le protocole relatif aux modifications de la procédure des constatations de manquements fut écartée. Si l'Allemagne est d'un avis différent des plénipotentiaires, elle n'aura qu'à formuler des réserves à ce sujet dans le protocole final.

Une importante conférence a eu lieu jeudi à Downingstreet.

Elle a été consacrée exclusivement à l'examen du problème de l'évacuation militaire de la Ruhr.

La question des observations allemandes a fait un progrès au cours des délibérations longues et répétées qu'ont eues les plénipotentiaires alliés et allemands.

En ce qui concerne les conclusions des premier et deuxième comités, un accord s'est établi.

On apprend que la mise en application officielle du programme des experts commencera le 5 octobre, au lieu du 15 octobre. C'est sur la demande de la délégation allemande, qui aurait manifesté le désir que cette application soit avancée le plus possible, que cette décision a été prise.

Une certaine divergence s'est manifestée dans les délibérations de jeudi de la conférence, entre délégués alliés et allemands.

Les délégués allemands ont déclaré ne pas pouvoir payer les sommes de 80 millions prévues comme devant être versées avant la mise en œuvre du plan Dawes, sous prétexte que les dispositions du plan Dawes ne sont pas respectées à cet égard.

Cette opposition des délégués allemands a produit une impression plutôt fâcheuse, car elle met en évidence leur désir de retirer du rapport des experts tous les avantages qu'il comporte, sans faire, de leur côté, au-

cun effort pour tenir leurs obligations sans plus de retard.

Les conclusions du troisième comité ont fait l'objet d'une discussion entre experts alliés et allemands. Ceux-ci acceptent finalement l'arbitrage prévu pour les transferts.

M. Herriot a rendu à M. Stresemann la visite que les hommes d'Etat allemands lui avaient faite.

Le général Nollet aurait déclaré, lors de son entretien avec M. Macdonald, que l'évacuation militaire de la Ruhr ne saurait être consentie que lorsque l'Allemagne aura montré qu'elle exécute rigoureusement ses obligations stipulées par le plan Dawes et le traité de Versailles, en particulier la clause relative au désarmement.

La « Westminster Gazette » soutient que l'Angleterre doit agir vigoureusement sur la France pour obtenir que la Ruhr soit évacuée, tout au moins dès que l'Allemagne aura pris pratiquement des mesures pour la mise en œuvre du plan Dawes.

Les Allemands demandent que la durée de l'évacuation économique du bassin de la Ruhr soit de quatre semaines et non de 6 ou 8. D'un autre côté, ils mentionnent leur exigence d'une amnistie générale réciproque.

Traité anglo-russe

Le traité anglo-russe doit être signé vendredi, par MM. Macdonald et Ponsomby, pour la Grande-Bretagne et par MM. Rakowsky et Joffe, pour la Russie des soviets.

Mais une forte opposition se manifeste aux Communes et à la Chambre des Lords contre la signature immédiate du traité. Les conservateurs le traitent de farce et attaquent M. Macdonald.

Le traité de Lausanne est entré en vigueur pour l'Angleterre.

Le Parlement s'est ajourné au 30 septembre.

Ça et là

Des inondations dans l'Inde méridionale ont causé la mort d'une centaine de personnes. A Malabat, 50,000 habitations ont été détruites; les récoltes ont beaucoup souffert. En plus, une épidémie de choléra sévit à Frichimopolis.

Le député communiste allemand Hollein, qui a eu ces mois derniers des démêlés avec la police et la justice française, a été arrêté samedi soir, par la gendarmerie belge, à Verviers, ville voisine de la frontière allemande.

Mme Dave H. Morris, née Alice Vanderbilt, à New-York, vient de se déclarer prête à créer un fonds de 2,500,000 dollars (13 millions de francs suisses) en faveur de l'idée d'une langue internationale et de la propagande à organiser pour son extension. Bien du succès!

Deux jeunes gens nommés Veronai et Ghersi, malgré le mauvais temps, ont fait ensemble l'ascension du col de Rosa, au Tyrol. Au retour, Veronai tomba dans un précipice, tandis que son compagnon restait attaché à la corde. Pendant quatre heures, le malheureux resta suspendu dans le vide jusqu'à l'arrivée des secours. Veronai fut retrouvé mort au pied des rochers.

De violents orages ont dévasté la région de Gorizia. Les dégâts causés aux cultures sont importants.

On mande de Trieste que les eaux d'un torrent ont envahi la mine de charbon de Carmel, en territoire slovène ainsi que la centrale électrique voisine. Dans la mine la lumière manqua; les ouvriers qui travaillaient dans les puits supérieurs purent se sauver, tandis que ceux qui se trouvaient dans les puits plus profonds furent surpris par les eaux. Dix mineurs ont été noyés.

La « Voz » de Madrid annonce l'arrestation du chef de bureau des réclamations d'une compagnie de chemin de fer, prévenu de détournements pour une somme de 20 millions de pesetas, au préjudice de cette entreprise.

ECHOS

Le plus grand producteur de tabac en Europe

D'une statistique récente, il résulte que c'est la Grèce qui, de tous les pays en Europe, produit le plus de tabac. Sa production annuelle s'élève à 63 millions de kilos, alors que celle de la Bulgarie et de la Turquie ensemble atteint 69 millions, celle de l'Italie, de la France et de la Yougoslavie 60 millions.

L'érable sucrier.

Au Canada, on apprécie l'érable non seulement pour son bois et sa rapide croissance, mais aussi pour sa sève qui contient du sucre, telle celle du bouleau, et telle celle du pin contiennent de l'essence de térébenthine dans sa résine qu'on extrait par le gommage. Tel chez nous on fabrique le sucre de betterave, tel outre-mer existent les « érabières », les petites érabières particulières qui alimentent l'industrie du sucre d'érable. C'est par millions de livres que le Canada produit cette denrée, analogue au sucre de canne. Un érable de 40 ans produit annuellement 40 kilos de sève, desquels on extrait 2 kg. de sucre raffiné.

Les fous entre eux.

A Malévoz ou à Cery: Un maniaque disait aux visiteurs de l'asile: — Ce pauvre diable, là-bas, est bien malade, il se prend pour Victor Hugo. — A qui ai-je l'honneur de parler? demanda une fois un curieux. — A Jésus-Christ.

Pour les oiseaux.

D'un journal belge: Un aveugle de guerre, le R. P. Aquello Vondenbosch, lance à l'opinion un appel émouvant, en faveur des petits oiseaux qu'on aveugle, sous prétexte de les faire chanter davantage.

« Qui ne sent, dit-il, toute l'ignominie et la barbarie d'une telle conduite? »

« Demandons, réclamons, insistons auprès des pouvoirs publics, pour que cette monstruosité soit interdite chez nous. En France, en Italie, c'est fait. Recueillez des signatures, que les collectivités agissent, envoyez tous vos requêtes individuelles ou collectives. « Pitié, pitié pour les aveugles! »

Bibliographie

Le Sillon romand journal agricole illustré, paraissant les 1er et 3me samedis du mois avec ses suppléments: « Le Petit Sillon », « Le Journal illustré » et « Le Foyer et les Champs »; les autres samedis avec ses suppléments, « Le Petit Sillon » et « Le Journal illustré ». — Fr. 6.— par an. Administration: Terreaux 2, Lausanne.

Sommaire du No 8 du « Sillon romand »: L'entretien des herbages. — Accident de vélage. — Les rapports de voisinage (suite). — Deux jours en Bourgogne (suite). — Longévité des animaux. — Conservation du beurre. — Nouvelles agricoles. — Consultations des Rédacteurs (suite). — Bourse des Produits agricoles.

Cours des changes

Communiqué par MM. Closuit & Cie, Banque de Martigny	COURS MOYENS	
	5 août	6 août à 10 h
Paris	28.95	29.20
Londres	23.65	23.76
Italie	23.37	23.45
New-York	5.30	5.20
Belgique	25.75	26.80

La maman raisonnable donne à ses enfants, avant qu'ils aillent à l'école, une tasse de véritable CACAO à L'AVOINE, marque Cheval Blanc, qui est la boisson la plus nourrissante et la plus agréable.

Pour vous rafraîchir, buvez une
Orangeade Supérieure „Diva“
produit garanti naturel
DISTILLERIE VALAISANNE, S. A., SION

Si vous n'êtes pas encore allé au **ROYAL**
Ne l'avouez pas... allez-y !!!

Foot-Ball Club, ARDON
organise pour les
dimanches 10, 17 et suivants
Grand Match aux Quilles
Tir au flobert
Se recommande: **Le Comité.**

Liquidation
Tout doit être débarrassé:
92 lits en fer et en bois, lits d'enfants, tables de nuit, 10 canapés, 12 armoires simples et doubles, 5 bureaux, chaises longues, buffets de salle à manger, tables, chaises, lavabo, bibliothèques, commodes, glaces, tapis de milieu, descentes, devants de lavabos, linoléums, toile cirée, tableaux, machines à coudre, bicyclettes, pneus, 600 couvertures, sommiers, matelas, vendus séparément.
Nombreux autres articles.

E. Vérolet, Fully Téléphone 10
SION, face de la Grenette

Malaga vieux doré
EXTRA
le litre, fr. 2.25
Droguerie;
Fessler & Calpini, Martigny-V.
Paul Marclay, Monthey

Hôteliers
et
Restaurateurs!
Dans votre intérêt
avant de faire vos achats en
Services de table
demandez nos prix et conditions
Chaffard & Buchot, Genève

Chien de chasse
Je désire acheter un **chien courant de race** et de petite taille, mais de tout premier ordre comme leueur et suiveur (Griffons et lucernois exclus).
Offres à Aug. Cottier, préfet, Château d'Oex.

Les Petites Annonces
paraissant dans le
« Confédéré »
obtiennent un grand succès

CINEMA ROYAL

Vendredi 8, Samedi 9, dimanche 10 août
à 8 h. 30
Dimanche matinée à 2 h. 30

Mary PICKFORD
dans
Le
Signal d'Amour

La salle est bien aérée

Dimanches 10, 17 août
et vendredi 15

Grande kermesse

organisée par la
Fanfare l'„Abeille“ de Riddes
Bonne cantine
Bonne musique

Saillon

Le dimanche 10 août

Grande fête champêtre

organisé par la
Fanfare l'„Helvétique“
BAL Nombreuses attractions BAL

Nendaz (HOTEL de BRIGNON)

Les 10 et 15 août

Kermesse

organisée par la
Fanfare „Concordia“, de Nendaz.
Bonne cantine Jeux divers
Joli but de promenade - BAL

Teinturerie

M. & L. Rossiaud Frères
Vevey - Montreux - Lausanne
Martigny (Avenue du Gd St-Bernard)
Travail prompt et soigné Lavage chimique
Nettoyage à sec Prix modérés
Noir très rapide pour deuil
Gérante : Mme GLOHR

St-Laurent à Riddes

Le dimanche 10 août 1924

Hôtel du Muveran

Restauration à toute heure
Fondue, tranches au fromage
Viande salée
Vin 1er choix

Se recommande :

Vogt-Michellod

C'est prouvé!!!

Lorsque, à la fin de la journée,
Sonne l'heure du „Diablerets“,
Chacun s'en offre une tournée
Et même deux... s'il est bien frais.



Sabots peau cirée, non fourrés, No 40-48 . . . Fr. 6.90
Souliers militaires, peau de veau souple, forme d'or-
donnance, bon ferrage, la qualité, No 40-46 . . . Fr. 23.50
Souliers militaires pour garçons, double semelle, bon
ferrage, No 36-39 . . . Fr. 15.90
Souliers militaires tiges hautes, langues à soufflet,
ferrage de 1re qualité, Bally . . . Fr. 21.50
Bottines pr hommes, pr le dim. box noir double semelle, No 36-42 . . . Fr. 19.50
Bottines pour dames, pour le dimanche, box noir façon
Derby, talon bottier, forte semelle, No 27-29 Fr. 9.50
Bottines peau cirée pr garçons et fillettes, No 30-35 Fr. 10.50

Envoi franco contre remboursement à partir de fr. 10.—
Demandez notre catalogue illustré

Grande Cordonnerie J. KURTH, Cours de Rive, Genève

Banque Cantonale du Valais, Sion

CAPITAL DE DOTATION : Fr. 7.000.000.— RESERVES : Fr. 772.000.—
Garantie illimitée de l'Etat du Valais

Reçoit des dépôts sur carnet d'épargne; titres à 3 et 5 ans; comptes bloqués à 6 mois et plus; comptes-courants à vue; cartes d'épargne postales, le tout à des taux avantageux.

Prêts hypothécaires; crédits en comptes-courants, avec garantie par hypothèque, nantissement de titres ou cautionnements; prêts sur billets et sur cédules; escompte d'effets de change, aux meilleures conditions.

Se charge de toutes opérations de banque; achat, vente et gérance de titres; encaissement de coupons; transactions avec l'étranger. Changes.

Location de cassettes dans sa chambre forte; cabines spéciales à disposition des clients, garantis ant la discrétion la plus absolue.

VEVEY COURTS ORMOND



Le vrai bout pour amateur

VEVEY COURTS, Qualité Fine à Fr. 0.70 LES 10.
VEVEY COURTS, Qualité Supérieure à Fr. 0.80 LES 10.

Parquets bois dur
Lames sapin pour planchers
Lambris à baguette, Plinthes
Plancher brut, crétié, etc.

PARQUETERIE
d'AIGLE (Vaud)

Représentants : Sion : Bruchez & Bérard. Martigny : Porcellana



Bonnes chaussures à bon marché

Nous expédions franco contre remboursement
Souliers militaires ferrés solide . . . No 40/48 22.—
de diman. p. mess., Box-vachette, Derby No 40/48 20.—
de travail ferrés p. messieurs . . . No 40/48 18.—
à lacets de diman p. dames, Box-vachette 36/43 18.50
à lac. p. dames, cuir ciré, forme Derby No 36/43 16.—
à lacets pour dames cuir ciré . . . No 36/43 15.50
à lacets de diman. p. garç. cuir ciré . . . No 36/39 16.50
à lacets pour garçons ferrés . . . No 36/39 16.50
à lacets de diman. p. enfants cuir ciré No 26/29 10.50
à No 30/35 12.50
à lacets p. enfants cuir ciré ferrés . . . No 26/29 10.—
à No 30/35 12.—

Demandez notre catalogue
Réparations promptes et bon marché

Rod. Hirt fils, Lenzbourg

L'emploi de l'encaustique
(cire à l'eau)

CIRALO

embellit et transforme
l'aspect de l'appartement.

PROSPECTUS DANS LES DROGUERIES OU FABR. EREA. MONTREUX

A vendre, départ 1 camion Pic-Pic

18-24 HP. éclairage élec, Charge
1000 kg., 1 Gohron-Paris, charge
1500 kg., roues métal, 34-30 HP
avec fourgon. Bonnes condi-
tions. Ec.: R. Schaub, 13 Genève-
Goy.

A louer

à Martigny-Ville, une
chambre et cuisine
ou 2 chambres avec cave
et galetas. S'ad. à Vve R.
Tairraz, primeur.

A louer

avenue de la Gare, Martigny,
2 pièces pour bureau
et
terrain pour dépôt
S'adresser à J. Pasquier, ar-
chitecte, Martigny.

Imprudent

est celui qui se laisse aller à
l'imprévoyance. Demandez no-
tre brochure sur l'hygiène inti-
me et conseils discrets, en ajou-
tant 30 ct. en timbres-poste.
Case Dara 430 Rive, Genève.

Myrtilles de montagne
10 kg. fr. 8.75, 5 kg. fr. 4.50
franco contre remboursement.
Morganti & Cie, Lugano

Dame avec fillette
cherche pour 1er septembre
pour Genève.

fillette sérieuse
pour tout faire. Mme Preis, Hô-
tel Beau-Site, Chemin-Dessus.

Ménage sans enfant
cherche à Martigny-Ville petit
appartement
S'ad. à Rodolphe Tabin, Sierre

On demande
bon ouvrier

pour commerce de vins. Bonnes
références exigées. S'adresser à
A. Fossa, vins, Martigny.

VINS

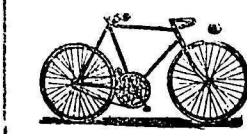
Chianti extra aux meilleures
conditions en fûts et en bonbon-
nets.

A. Rossa, vins
Martigny
Maison très connue et de toute
confiance.

Oeufs

Je peux fournir dès mainte-
nant, toute l'année des oeufs
fraîs du pays par n'importe
quelle quantité. S'adresser Léa
Crot, Granges-Marnand (Vaud).

Vindicta



Touriste homme av. pneus
complet, dep. fr. 145.—. Dame
id 155.—. Militaire forte, 195.—
Anglaise 2 freins, 210.—. (Facil-
ités de paiement). Pomp., 1.50
Envelopps: Prima, 4.85. Cham-
bre à air, 1.95. Mo'o Radco
3 HP., fr. 975. Réparations. Acces-
soires. Catalogue 1924 gratis.
Ls Ischy & Co, Payerne

Méthode régulatrice, discrétion.
Retour infatigable des Retards.
Ecr. Société, Parisiana, Genève.

Règles mensuelles

Remèdes régulateurs contre les
retards mensuels.
Ecrire à H. NALBAN, pharm.,
3, rue du Stand, Genève

Maison d'Expéditions

Viande du Pays
Boucherie Roush
Rue de Carouge 36 bis
Genève
expédie:
Bouilli de 2.30 à 2.40 le kg.
Rôti de 2.70 à 2.80 »
Graisse de rognon 1.50 »

Chambre meublée

On offre à louer
A la même adresse on pren-
drait pensionnaires. S'adresser
à M^{me} Toller, Maison Georges
Morand, Martigny-Ville.

ODANIL

Le Dentifrice
Scientifique

Vous conserverez vos dents blanches, saines
et jolies, si vous faites usage de l'ODANIL, le
Dentifrice scientifique qui donne à l'haleine une
délicieuse fraîcheur.
En vente partout le tube 1.- fr.



Fabrique de Châlets
Alex. WINCKLER, Fils
FRIBOURG
Prix bloc-forfait, plans et devis à
disposition
Références dans toute la Suisse.

Widmann Frères

ci-devant F. Widmann & Cie, Fabrique de meubles
SION

Salles à manger, chambres à coucher, salons,
tapis, rideaux, literie complète, etc. etc.
Avant de faire vos achats, demandez
nos nouveaux prix

DUBIED

Machines à tricoter
pour travail à domicile
Fabrication Suisse de première qualité
Apprentissage gratuit à votre domicile

Renseignements et démonstration par notre représentant

Madame RAUSIS

BRIGUE RHONESAND BRIGUE

LA BANQUE POPULAIRE DE SIERRE

reçoit des dépôts d'argent
et traite toutes opérations de banque et change
aux meilleures conditions
Carnets d'épargne
au bénéfice de garanties spéciales
éditées par l'Etat
Compte de chèques postaux Il c 170 -- Téléphone 53
Bureaux : Place de l'Hôtel Bellevue

A VENDRE UNE BOULANGERIE

moderne avec grands locaux et appartements situés
à Finhaut, ligne Martigny-Chamonix. Prix avan-
tageux et bonnes conditions de paiement.
Adresser les offres Case postale 3522-99 à Brigue

A vendre usine électrique de Martigny

à bonnes conditions, l'ancienne
Pour renseignements s'adresser à Ernest Emch, à Win-
terthur (Schaffhauserstrasse 111).

BANQUE POPULAIRE VALAISANNE

S. A. à SION
reçoit des dépôts sur
aux meilleures conditions
OBLIGATIONS Caisse d'ÉPARGNE 4 1/2 %
(Autorisée par l'Etat et au bénéfice de garanties
spéciales. Versements depuis fr. 5.—)
COMPTES COURANTS 3 1/2 %
à vue
PRÊTS. CHANGE La Direction.

Jambonneaux fumés du pays Bajoues maigres fumées, du pays

Marchandise extra, bien conditionnée, au prix de fr. 4.50 le kg.
LARD GRAS FUMÉ du pays, à fr. 3.50 le kg, par 5 kg.
LARD GRAS FRAÎS pour fondre, » 2.80
PANNE FRAICHE » » 3.20

et toute charcuterie 1re qualité, au plus bas prix du jour, est expé-
diée par la CHARCUTERIE BURNIER, Palud 5, Lau-
sanne. Prix spéciaux pour hôtels



HUILE ORIENTALE

contre les mouches et les taons
Produit supérieur, ne brûle pas le poil
ne salit pas et n'infecte pas les écuries
Etagons de 4 fr. franco contre remboursement
par la

PHARMACIE DE L'ABBATIALE
à PAYERNE